

N° 372 /PR/MSP/DS/P.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

- VU la Loi N°60-36 du 26-II-60 portant constitution de la République du Dahomey ;
VU la Loi 59-I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU les Nécessités du Service ;
SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique de la Population et des Affaires Sociales ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

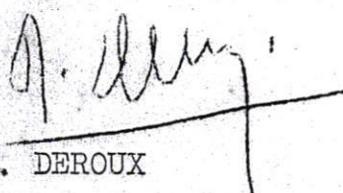
ARTICLE 1er. - M. VARANGO ACHILLE Gratien, Médecin Africain de 1ère classe 2ème échelon, attendu prochainement au Territoire, est mis à la disposition du Sous-Préfet de SAKETE pour servir en qualité de Médecin Chef de cette localité en remplacement de M. CHACHA appelé à d'autres fonctions.

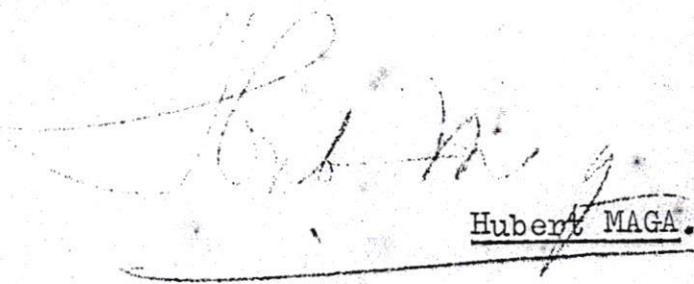
ARTICLE 2. - Les solde et accessoires de l'intéressé restent imputables au Chapitre 3II-03 Article I du Budget National du Dahomey.

ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera./.-

LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE,
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES,

PORTO-NOVO, le 28 NOVEMBRE 1961.-


R. DEROUX


Hubert MAGA.-

AMPLIATIONS

ORIGINAL.....	I	DP.....	I	MSPAS.....	2	MFPT.....	I
JORD.....	I	BF.....	7	2° BUREAU ADM..	I	PERSONNEL.....	I
P. CONSEIL.....	I5	CF.....	I	S/PREF. SAKETE.	I	CM SAKETE.....	I
PREF. SUD-EST...	I	CD.....	I	MF.B.....	I	INTERESSE.....	I
DOSSIER.....	2	PR.....	I5	ARCHIVES.....	IO	INFORMATION....	I
TRESOR.....	I						